

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 10 septembre 2026

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 10 septembre à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRGNAC Françoise.

Nombre de Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 septembre 2026,

En exercice : 15

Absente excusée : Marie-Pierre CLAINCHARD

Présents : 14

Pouvoirs : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Yannick CHESNAIS

Votants : 15

Secrétaire de séance : Jacky PAITIER a été élu secrétaire de séance.

2026-09-10-04 Convention de prestation de services, gestion et mise à disposition d'un cartable numérique-convention en annexe

La convention a pour objet de définir le périmètre, le contenu du service « cartable numérique », de définir les modalités de gestion et de mise à disposition du service par Redon agglomération. La solution proposée permet aux bénéficiaires, uniquement les conseillers communautaires titulaires, de disposer à tout moment et en tous lieux d'un véritable bureau en mobilité, sécurisé. Elle s'inscrit également dans un dispositif plus global, en cours d'étude, de Système d'Informations communautaire qui vise le partage des ressources informatiques à l'échelle du territoire et qui ambitionne de mettre à disposition des communes un bouquet de services numériques. La convention est consentie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite du mandat communautaire.

Considérant que les usages bureautiques et collaboratifs permis par le pack logiciel installé sur le cartable numérique peuvent s'étendre au-delà du champ communautaire, les coûts des licences incluses dans ce pack et les prestations de service d'assistance et de maintenance logicielle sont pris en charge à 100% par Redon Agglomération, à titre indicatif cela représente un coup de 600 € /an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte les termes de la convention de prestation de service proposée par Redon agglomération : « Gestion et mise à disposition d'un cartable numérique » ;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Françoise GRIGNAC

Le secrétaire de séance,
Jacky PAITIER

